

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/09/21

Dossier complet le :

14/09/21

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-03377

1. Intitulé du projet

Extension du système d'assainissement de Pierre Bénite

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne Gros Perrin Vice-Présidente en charge de l'Eau, l'assainissement et la GEMAPI

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.	Non concerné car charge du système d'assainissement maintenue à 950 000EH Rubrique 2.1.1.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement autorisé en 2000 par arrêté préfectoral

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au raccordement du système d'assainissement de Fontaines sur Saône d'une Charge Brute de Pollution Organique 2020 (CBPO au sens de l'AM de 2107-2015) de 2 809 kg/j de DBO5 au système d'assainissement de Pierre-Bénite d'une CBPO 2020 de 38 048 kg/j de DBO5 et d'une charge nominale 57 000 kg/j de DBO5 et autorisé par AP n°2000-1.666 en date du 26 septembre 2000 autorisant le système de traitement de Pierre Bénite .

Soit une extension de la charge massique du système d'assainissement de Pierre-Bénite de 7.38% soit 46 817 équivalents habitants (données 2020). Cette extension est concernée par l'article R122-2 à l'annexe à la section 1 et plus précisément à la rubrique 24. En effet cette extension est comprise entre 150 000EH et 10 000EH.

Cette extension ne génère aucune incidence sur la capacité d'ores et déjà autorisée du système d'assainissement de Pierre Bénite et sur la qualité de ses rejets. De même cela ne modifie pas ses seuils administratifs et la rubrique 2.1.1.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement de ce système.

Ce raccordement se réalisera par la création d'un poste de relèvement à débit régulé permettant le transfert du système de Fontaines vers celui de Pierre Bénite. Ce poste sera créé sur le site actuel de la STEP de Fontaines sur Saône. Les canalisations de transfert seront réalisées sur le domaine public.

4.2 Objectifs du projet

Le raccordement du système de collecte de Fontaines sur celui de Pierre Bénite évitera la construction d'une nouvelle station d'épuration en substitution de l'actuelle. Cela permettra de valoriser la capacité confortable du système d'assainissement de Pierre Bénite et de diminuer drastiquement les coûts d'investissement public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux consistera à la réalisation d'un poste de relèvement, d'un bassin tampon d'environ 6600m³ sur le site actuel de la station d'épuration de Fontaines et de collecteurs sur les voiries du domaine public. Sa réalisation sera réalisée à partir de 2024. Le chantier prévoit :

- La construction d'un poste de pompage (Capacité 1 300-1500 m³/h) sur les parcelles de la station existante de Fontaines sur Saône.
- La construction d'un bassin de stockage restitution d'environ 6 600 m³ également sur ce même site.
- La création d'un réseau de refoulement (capacité 1300-1500 m³/h 2200 ml x 2 x DN 500 mm maximum) permettant de refouler les eaux collectées sur le site de Fontaines-sur-Saône pour les relever sur le plateau de Caluire sur le réseau gravitaire existant (T180) de l'avenue général de Gaule.
- La création d'un maillage sur 600 mètres (DN 800 mm maximum) sur le réseau gravitaire de Caluire, permettant de faire cheminer ces effluents vers la station de Pierre Bénite, en cheminant par la rive droite du Rhône via la montée des soldats.
- Le phasage chantier permet la continuité de service, et garantit que les effluents du bassin versant de Fontaines Sur Saône seront traités à tout moment du chantier, sans dégradation de la qualité de traitement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce nouveau réseau permettra de collecter jusqu'à 1500m³/heure et de transférer ces effluents à la station de Pierre Bénite plus performante et ayant la capacité de les accepter.

Par ailleurs, la construction du bassin de stockage restitution permettra de limiter fortement les déversements constatés au milieu naturel par temps de pluie. En effet les études préalables montrent que l'aménagement permettra de diminuer le volume de déversement actuellement constaté en entrée station de l'ordre 70% (440 000m³ à 130 000m³).

L'ajout des charges de Fontaines aux charges entrantes sur Pierre-Bénite n'entraîne pas de dépassement des capacités de référence de la station.

Cette extension du système entraînera une diminution de la consommation des réactifs chimiques utilisés dans les systèmes de traitement des 2 bassins versants. Le pompage des effluents vers le système de collecte entraînera en contrepartie une augmentation de la consommation énergétique globale des systèmes de collectes et de traitement des 2 bassins versants.

L'analyse des émissions des gaz à effet de serre (GES) montre que ces 2 phénomènes se compensent, et qu'au global, le raccordement du système d'assainissement de Fontaine ne générera pas plus de GES par rapport à la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les systèmes d'assainissement de Pierre Bénite et Fontaines sont soumis à autorisation aux titres des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement rubrique 2.1.1.0. et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux :

- AP n°2000-1.666 en date du 26 septembre 2000 autorisant le système de traitement de Pierre Bénite ;
- AP n°2018-13-18 du 12 mars 2018 autorisant le système de traitement de Fontaines sur Saône ;
- AP n°2010-5209 du 27 juillet 2010 autorisant le système de collecte de Fontaines sur Saône et Pierre Bénite ;

Le système d'assainissement de Pierre Bénite fera l'objet d'une procédure de "Porter à Connaissance" visant à une modification des arrêtés préfectoraux d'autorisation (Article L.181-14 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bassin de stockage restitution	6600 m ³
Débits de pompes des effluents	1 300-1500 m ³ /h
Linéaires de travaux réseaux sous voiries de circulation (hypothèse hautes) :	
- Refoulement DN500x2 maximum	2200 m
- Gravitaires DN800 maximum	650 m
- Gravitaires DN700 maximum	500 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Fontaines-sur-Saône

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 4 9 ' 5 2 " 027 Lat. 0 4 ° 5 1 ' 0 8 " 003

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 4 7 ' 5 3 " 019 Lat. 0 4 ° 5 1 ' 0 5 " 026

Communes traversées :

Fontaines-sur-Saône, Caluire-et-Cuire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Non concerné

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État dans le département du Rhône et la métropole de Lyon 2019-2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Grand Lyon secteur Saône approuvé le 12 décembre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR3800687 – Iles De Crépieux Charmy Le projet se situe 2.3 Km de ce site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ile Barbe Le projet se situe 1.6 Km de ce site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux envisagés ne nécessitent pas de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de bassin et de canalisation n'impliquera aucune modification des masses d'eau souterraines recensées au droit de la zone d'étude
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'être excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'être déficitaire en matériaux. Aussi, aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol n'est susceptible d'être utilisée dans le cadre du projet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est sur la voirie publique et hors tout zonage associé à la faune, flore, habitats, continuités écologiques. L'objectif général du projet vise à une amélioration de l'existant et la non dégradation du milieu aquatique via le respect des exigences réglementaires et du bon état des masses d'eau conformément aux exigences de la Directive Cadre Européenne. L'étude associée au porté à connaissance loi sur l'eau qui sera réalisé vérifiera l'absence d'impact sur les milieux aquatiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La typologie et l'éloignement des travaux n'est pas en mesure d'avoir un impact sur la première zone Natura 2000 à proximité. FR3800687 – Iles De Crépieux Charmy éloigné de 2.3 Km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La typologie et l'éloignement des travaux font que ces derniers ne sont pas en mesure d'avoir un impact sur le site classé à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'ensemble du projet (bassin et canalisation se situe uniquement sur des zones anthropisées (site de la station et voirie) ne nécessitant aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT ou site et sols pollués ne se situe à proximité de l'emprise des travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet n'est pas soumis risque et à des plan de prévention sur les problématique retrait gonflement d'argile, cavité souterraines, glissement, éboulement dans les 500m, sismicité (cat 2) et radon (cat1). - L'emprise des travaux est hors zone du PPRI du Grand Lyon secteur Saône pour les travaux de canalisation. - L'aménagement du bassin se situe dans l'emprise du scénario exceptionnel (crue 1840 et Q200) du PPRI du Grand Lyon secteur Saône. celui ci est un ouvrage enterré, aucun impact n'est prévu une fois l'aménagement réalisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va permettre un traitement des eaux usées conformément aux obligations fixées par la réglementation et la non dégradation du milieu aquatique en situation actuelle et future. L'objectif général du projet vise à une amélioration de l'existant L'étude associée au porté à connaissance loi sur l'eau qui sera réalisé justifiera de cette amélioration.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement et la construction des ouvrages pourront générer du trafic de chantier. Le trafic automobile ne sera pas perturbé par les travaux : des alternats seront mis en place. En phase définitive, il permettra la suppression des évacuations des boues de la station d'épuration de Fontaines Sur Saône (transports par camions dans l'état actuel).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux : élévation des niveaux sonores due aux engins de chantier (moteurs, alarme de recul, klaxon, etc.), des opérations de terrassement et de constructions, etc. - Pendant la phase d'exploitation : nuisances sonores possibles mais nettement réduite par rapport à la situation actuelle (suppression de la station d'épuration).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Pendant la phase de travaux : pas d'odeur engendrée par les travaux en eux-mêmes. - Pendant la phase d'exploitation, dégagements d'odeurs au niveau de l'arrivée des effluents (réseaux en amont), du bassin tampon. Un confinement de ces postes et une filière de traitement de l'air est prévue pour limiter ces nuisances. Le projet prévoit une diminution importante des nuisances olfactives au droit du site de la station actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En sus des nuisances sonores, la phase de travaux est susceptible de générer des vibrations émanant principalement : - de la circulation des engins de chantier ; - des opérations de terrassement et de construction.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet peut engendrer des émissions lumineuses (engins de chantiers, projecteurs etc.). Toutefois, dans la mesure où les travaux seront réalisés de jour, l'incidence est nulle. En phase d'exploitation, certaines parties du site sont éclairées. Toutefois, cet éclairage est coupé en dehors des présences de l'exploitant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, la qualité de l'air pourra être affectée via : - des émissions de gaz de combustion (engins de chantier, VL, matériels) ; - des émissions de poussières liées aux opérations de terrassement et aux passages des camions sur les pistes de circulation. Elles seront réduites par le biais d'une mise en œuvre d'une charte chantier vert (arrosage des pistes, des camions sortant du site, et lors des phases de déconstruction de béton). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront issus des tours de désodorisation</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En situation actuelle : Le système de collecte de Fontaines et de Pierre Bénite déverse par temps de pluie des rejets au droit des déversoirs d'orage et de la STEP. Les rejets d'eaux usées traitées par les 2 STEP s'effectuent dans le Rhône et la Saône. En situation future : Les déversements seront diminués et le rejet de la STEP de Fontaines sera supprimé. En phase travaux ; la continuité de service sera assurée par le phasage du chantier, aucun rejet supplémentaire ne sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le phasage et la typologie de travaux des travaux ne permettent aucun rejet liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier le projet engendrera majoritairement des déchets inertes issus des travaux de génie civil et de manière générale, des déchets liés à une activité de chantier (base vie). Les déblais seront majoritairement réutilisés sur site, le reste sera valorisé par les entreprises de travaux en réemploi.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est sur la voirie publique et hors tout zonage associé au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est sur la voirie publique. Les voiries seront réhabilitées après travaux afin de conserver leur fonction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées au Paragraphe 6.1 du présent document CERFA ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Compte tenu de la situation géographique et de la nature du projet envisagé, les incidences de ce dernier identifiées au Paragraphe 6.1 du présent formulaire ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il est précisé que la Métropole est rigoureusement attentive au respect des DTU et fascicules techniques des travaux pour les chantiers d'assainissement et d'eaux pluviales. Le suivi de ce respect lors des chantiers permet d'assurer un évitement des nuisances et risques liés aux chantiers.

De façon générale, afin d'assurer la protection des eaux superficielles et souterraines, les précautions suivantes seront prises lors de l'installation du chantier et de la réalisation des travaux sachant que les prescriptions ci-dessous seront traduites dans les marchés de travaux :

- Le respect de la réglementation relative au déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines (cf. code de l'environnement) ;
- le respect de la signalisation de chantier ;
- Le respect du niveau de vibration et des niveaux sonore prescrit l'arrêté du 13 avril 1972, modifié par l'arrêté du 10 octobre 1996 et l'arrêté du 13 avril 1972, modifié par l'arrêté du 10 octobre 1996 du Code de la Santé publique;
- faible pollution de l'air mise en place cahiers des charges environnementales de chantier (CCEC)
- Gestion des déchets mise en place d'une charte chantier vert ou le recours à la valorisation devra être systématiquement recherché .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le raccordement du système de Fontaines à celui de Pierre Bénite constitue une extension du périmètre du système d'assainissement de Pierre Bénite. Sa charge à traiter évoluera de 66.8% à 71.8% de sa capacité de traitement déjà autorisée. Les travaux pour réaliser cette extension:

- Sont de natures courantes, de faibles nuisances et semblables à des travaux de renouvellement de canalisation réseaux réalisés ordinairement et régulièrement sur le territoire métropolitain ;
- Améliorent la situation actuelle en termes d'impact milieu ;
- Feront l'objet d'un porter à connaissance permettant à la police de l'eau de vérifier la pertinence du projet et l'absence d'impact (ex: sur les DO impactés). En conséquence, il n'est pas nécessaire que celui-ci fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Présentation des mesures compensatoires en phase travaux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 02-09-2021

Signature


Anne Grosperrin
Vice-Présidente